



Soleil en Essonne

B.P. 55
91230 Montgeron

La laïcité, histoire d'une libération toujours actuelle

En quoi consiste la laïcité ?

La laïcité est le premier fondement de la République; elle consiste à

- Reconnaître à chacun la liberté religieuse, la liberté de pensée, la liberté de conscience ; Ces libertés fondent ce qu'on appelle la "modernité".
- Séparer le pouvoir religieux et la religion :
 - De l'État
 - Du pouvoir politique (le Président de la République, le gouvernement, le Parlement)
 - Des administrations et des services publics
 - De l'école publique

La laïcité n'est pas dirigée contre les religions ; au contraire, elle permet à toutes les religions d'exister et de s'organiser. C'est l'État qui est laïc, c'est-à-dire qu'il est neutre, en matière de religion, qu'il respecte tous les cultes mais n'en reconnaît aucun. La laïcité permet donc la liberté religieuse, mais sans obliger quiconque à être croyant, donc elle permet la liberté de pensée et la liberté de conscience.

Depuis la IV^e République (1946), le terme "laïcité" figure au début du texte de la Constitution : "La France est une République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale."

C'est à partir de 1789 que l'État en France, a commencé d'être laïc.

Jusqu'à la Révolution française l'influence et le pouvoir de l'Église catholique étaient très forts, et l'Église était intolérante.

Pour comprendre les raisons du combat mené au XVIII^e et au XIX^e siècle contre ce pouvoir excessif, tyrannique de l'Église, voyons quelle était la situation de la société dans la France d'Ancien Régime, avant la Révolution de 1789.

En quoi consistaient l'influence et le pouvoir de l'Église dans la France d'Ancien Régime ?

L'Église catholique avec son chef spirituel, le pape, (à Rome) imprégnait toute la vie sociale, dirigeait les consciences; elle était intolérante.

Il n'y avait **pas de liberté en religion** : juifs et protestants n'avaient pas de statut, ils n'avaient pas d'existence légale. ¹

Il n'y avait **pas de liberté de conscience** : se dire athée ou tenir des propos critiques sur la religion catholique pouvait entraîner un procès et la condamnation à mort. ²

Il n'y avait **pas de services publics, ni d'état civil**, en dehors de ceux que l'Église catholique organisaient. L'Église avait le monopole de l'enregistrement des naissances, des mariages, des décès. Sans baptême catholique : pas d'enregistrement de la naissance d'un enfant; sans les sacrements de l'Église pas d'enterrement digne, (les corps des personnes rejetées par l'Église étaient mis dans une fosse commune).

C'est l'Église qui avait la charge des hôpitaux, et des secours aux pauvres.

¹ Pas même l'équivalent du statut de "dhimmi" dont juifs et chrétiens bénéficiaient dans l'Empire Ottoman.

² Le chevalier de la Barre - que Voltaire ne parviendra pas à sauver- sera ainsi décapité pour avoir blasphémé (1766)

L'Église organisait l'enseignement et disait ce qu'il fallait croire ou ne pas croire.
L'Église prétendait avoir **le monopole de la Vérité**.³

Comment a commencé le combat pour libérer la société de l'obéissance absolue à l'Église?

Les rois de France ne pouvaient admettre que le pape, en tant que chef de l'Église catholique Universelle, puisse limiter leur pouvoir absolu. C'est ainsi que Henri IV, pour rétablir la paix civile, a toléré, par l'Édit de Nantes (1598) la religion protestante en France malgré l'opposition du pape.⁴

Depuis le XV^e siècle, avec la Renaissance et les humanistes, puis au XVIII^e siècle avec les philosophes qu'on appelle les philosophes des "Lumières" : Voltaire, Rousseau, Diderot, des hommes ont commencé courageusement à combattre l'Église au nom de la raison, du savoir, de la science. Ils se sont battus pour la liberté de la pensée, pour la liberté de conscience.

Tout cela a préparé la Révolution française de 1789, où, pour la première fois en Europe, on allait affirmer que les hommes avaient des droits quelles que soient leur croyances.

Comment la laïcité est née avec la Révolution française de 1789.

Le pouvoir révolutionnaire décide :

- **De distinguer et de séparer le pouvoir politique du pouvoir religieux de l'Église**

L'État ne reconnaît pas d'autorité supérieure à la loi; la croyance en Dieu est l'affaire des personnes, elle ne concerne pas l'État.

- **De reconnaître à tous la liberté religieuse, la liberté de croyance ou de non croyance, la liberté de pensée.** Le 26 août 1789, est rédigée la **Constitution des Droits de l'Homme et du Citoyen**. C'est un texte important dans l'histoire universelle, un texte fondateur de la modernité.

Art 10: "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses."

- **De créer l'état civil**⁵

L'enregistrement de la naissance, du mariage et du décès n'est plus un monopole de l'Église. Le mariage civil et le droit au divorce sont institués.

- **De créer des écoles publiques** et des hôpitaux publics

- **De déchristianiser le calendrier**

Le Jour du Seigneur, le dimanche, est remplacé par le décadi, dixième jour de la décade, période de 10 jours qui remplace la semaine. Le nom des mois est changé; les années ne sont plus comptées à partir de la naissance de Jésus Christ, mais de la naissance de la République. (1792) On a voulu également supprimer le mot "Saint" de tous les noms de lieu qui le comportaient.

Mais les esprits avaient du mal à suivre tous ces changements; les croyances et mentalités religieuses demeuraient fortes, en particulier dans les campagnes; beaucoup de croyants étaient inquiets du divorce entre la République française et la papauté.

Napoléon va redonner un rôle social à l'Église

³ Songez qu'en 1633, pour échapper au bûcher, Galilée a dû "abjurer"(c'est-à-dire qu'il a publiquement reconnu son "erreur", alors qu'il avait scientifiquement démontré que la terre tourne autour du soleil contrairement à ce que l'Église affirmait : que la terre était fixe et qu'elle était le centre du monde!)

⁴ En 1685, un siècle plus tard, Louis XIV annulera l'Édit de Nantes sous l'influence de l'Église. Les protestants seront alors à nouveau mis hors la loi, persécutés avec férocité, obligés de fuir la France.

⁵ Par la loi du 20 sept 1792

Napoléon et le Concordat de 1802 ⁶

Napoléon crée le code civil qui confirme le mariage civil et le droit au divorce ⁷. Par le Concordat de 1802, la religion catholique est reconnue comme "...la religion de la majorité des Français". Il annule toutes les mesures de déchristianisation, et jusqu'à aujourd'hui, le calendrier est très imprégné de l'histoire chrétienne de la France. Il garantit la liberté religieuse pour les protestants et les juifs.

Napoléon contrôle le choix des évêques et s'assure pour les curés de leur fidélité au régime. Les prêtres, tout comme les pasteurs et les rabbins, sont salariés de l'État.

Napoléon redonne un rôle social à l'Église en lui confiant à nouveau l'enseignement parce qu'il veut pouvoir compter sur les curés pour surveiller le peuple.

La bataille de la troisième République pour l'École laïque

Au XIX^e siècle, l'Église allait donc retrouver un rôle important de contrôle moral de la société. Mais son influence est combattue par les courants de pensée modernistes post révolutionnaires. Ce sont les libéraux, les libres penseurs, les Francs maçons, les saint-simoniens, les socialistes ...

Alors que l'Église semblait plus forte que jamais sous le second Empire avec Napoléon III, la débâcle de 1870 ⁸ va être le signal de l'intensification du combat républicain pour établir durablement la laïcité. Un combat contre l'Église qui était soutenue par les partis de droite conservateurs, **combat qui va faire rage pendant près de 50 ans de 1871 à 1914.**

C'est en mai 1871 que la Commune de Paris ⁹ décide sur la proposition d'Édouard Vaillant de : "laïciser les écoles de la capitale". C'est la première fois qu'on parle d'école laïque.

Dans cette bataille, deux dates importantes:

- Les lois Jules Ferry sur l'école de 1881 -1882
- La loi de 1905

La création de l'école laïque

Dans le camp des Républicains, on retrouvait deux courants de pensée parmi les défenseurs de la laïcité:

✓ Ceux qui pensaient, avec Paul Bert, que : "puisque Dieu n'existe pas, et que la science nous le prouve, il faut en détruire l'image pour que les hommes vivent libres." C'est le courant athée, qui veut que l'on combatte les religions.

✓ Ceux qui étaient plus modérés avec Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Jean Jaurès, Aristide Briand. Ils veulent s'en tenir à la séparation des pouvoirs: l'Église ne doit pas intervenir à l'école, mais en dehors du temps scolaire, les parents sont libres de donner une instruction religieuse à leurs enfants. C'est ce courant modéré qui l'emportera.

⁶ "Un concordat est un accord, un traité, signé entre le pape et le chef d'un Etat catholique.

⁷ mais le divorce sera supprimé après Napoléon, dès 1815, sous l'influence de l'Eglise. Il faudra attendre trois quarts de siècle pour que le droit au divorce soit durablement institué, en 1884.

⁸ Défaite militaire contre la Prusse qui entraînera la chute de Napoléon III et la perte de l'Alsace –Lorraine

⁹ l'insurrection populaire qui a accompagné la chute de Napoléon III donne lieu dans des villes et en particulier à Paris à la création de communes ouvrières qui seront très vite, 2 mois après leur création , écrasées par l'armée sur ordre de Thiers chef du gouvernement provisoire.

Les lois Jules Ferry de 1881-1882, instituent une école, publique, laïque, gratuite et obligatoire:

- L'instituteur ne doit pas, par ses propos, choquer ni les enfants, ni les parents du fait de leurs convictions religieuses
- L'instituteur doit enseigner **une morale laïque**, indépendante des préceptes religieux
- L'instituteur doit être neutre et ne pas porter de signes religieux ostensibles¹⁰. cette règle de neutralité ne s'appliquait pas aux enfants.
- L'école est le lieu où tous les problèmes de société peuvent être discutés librement, sans préjugés, en cherchant à éveiller la curiosité de l'enfant, à l'amener à réfléchir par lui-même, à exercer un esprit critique sur toute chose.

La loi de 1905

Cette loi de séparation des églises et de l'État, dont on commémore le centenaire, commence d'abord par affirmer la liberté de conscience. Avant d'être votée elle avait fait l'objet d'une bataille entre ceux qui voulaient combattre la religion et ceux qui voulaient seulement la mettre à sa place, en la séparant du pouvoir politique. Ce sont ces derniers qui l'ont emporté.

La République garantit, par cette loi, le libre exercice des cultes mais **"elle ne reconnaît, ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte."**

Les catholiques, les protestants et les juifs sont traités de la même manière ; c'est l'égalité citoyenne face à toutes les religions, et à la non croyance dans le respect de chacun et la reconnaissance de l'autre.

Dans la mesure où elles respectent les lois républicaines, les communautés religieuses sont libres pour l'organisation de leur culte.

Lorsque la Troisième République après la défaite de 1940, est devenue l'État français de Vichy, le 10 juillet 1940, les juifs ont perdu cette liberté et ont fait l'objet de lois de discriminations raciales.

Les conquêtes de la laïcité ont toujours été plus tardives pour les femmes.

En garantissant l'obligation scolaire pour les filles, les lois laïques de Jules Ferry ont joué un rôle important dans la promotion sociale des femmes. Il faut cependant reconnaître que longtemps la République n'a pas reconnu l'égalité complète entre les hommes et les femmes.

Le code civil de Napoléon plaçait la femme sous le contrôle de son mari; la République a mis du temps à changer cela ; il faudra attendre plus d'un siècle et demi pour que la femme puisse travailler sans demander l'accord de son mari ou avoir un compte bancaire à son nom...

Ce n'est qu'en 1944 que le suffrage universel concernera enfin les femmes. Le droit au divorce, particulièrement important pour les femmes, ne sera durablement rétabli, comme on l'a vu, qu'en 1884.

Le droit de disposer de son corps, par l'interruption volontaire de grossesse (IVG) date de 1975.

La parité entre les hommes et les femmes, malgré des lois récentes, demeure un combat à mener.

¹⁰ Les membres du clergé ne pouvaient plus enseigner dans les écoles publiques.